



MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITE COMMERCIALE

Village de la Croix - parking de la plage des Vieilles

Mise à disposition du domaine public pour y exercer une activité de **vente alimentaire à l'aide d'un véhicule aménagé** par convention d'occupation du domaine public annuelle précaire et révoquée reconduite avec le même candidat pour une durée de 5 ans (2010/2014).

Pendant cette période, cette autorisation ne pourra être remise en question qu'en cas de difficulté, de remontées négatives ou plaintes de la population, de non paiement de la redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'en cas de non respect des engagements initiaux du bénéficiaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- pas de possibilité de créer une terrasse aménagée, aucune extension de l'activité ne sera autorisée, ne seront acceptés que l'installation de 2 tables dites « mange-debout » uniquement (pas de chaises ou tabourets). L'occupation est autorisée diurne, par conséquent, le domaine public doit être libéré tous les soirs
- respect des normes sanitaires et du domaine public. Courtoisie et bonne tenue seront de rigueur. Obligation de communication auprès de la commune, si volonté de changement des engagements initiaux ou d'activité (y compris accessoire)
- Ce commerce a pour but de rendre service aux promeneurs et utilisateurs de la plage
- possibilité d'ajouter une activité de vente complémentaire de dépannage

CRITERES DE SELECTION DE L'OFFRE :

- nature de l'offre de vente alimentaire proposée (pas de fabrication sur place car pas de réseau d'eau potable/assainissement sur site - compteur électrique saisonnier existant - non création d'odeurs particulières).
- Amplitude des périodes et horaires d'ouverture
- obtention d'une licence appropriée - ***vente d'alcool (y compris bière et vin) interdite sur ce site***
- paiement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public (tarif 2010 : 0 à 10m² : 16.50€/m² - 11 à 20m² : 20€/m² - révisable tous les ans par décision du Conseil Municipal)

CRITERES DE SELECTION DE LA CANDIDATURE :

- statut et garantie du candidat

Dossier de candidature à déposer en Mairie avant le 17 mars 2010

Annonce publiée à : NEPTUNE FM - ANPE - MAIRIE